

## REGLEMENT DE LA COMPETITION « LA CHOUETTE »

Dans cette formule de jeu, les joueurs s'affrontent par partie de 3 joueurs.

Cette compétition se déroule sur 7 parties distinctes, sur le golf de Villennes ou à l'occasion de sortie sur des golfs extérieurs. Seules, les quatre meilleurs scores sont retenus

Chaque partie de 3 joueurs rassemblent si possible des participants à index proche, tout en évitant la constitution d'équipes identiques sur chaque partie.

Des coups rendus sont calculés par différence d'index.

Lorsque le nombre de participants n'est pas égal à un multiple de trois, une équipe de 4 personnes ou une ou deux équipes de deux personnes sont établis

La compétition se déroule en match play. Une carte de score est remplie par les participants et rendue à l'organisateur à la fin de chaque partie.

Calcul des points : Pour la Chouette à 3 joueurs, on distribue 6 points par trou. La répartition se fait de la façon suivante :

Gagnant = 4 points, second = 2 points, troisième = 0 point.

Egalité des 2 premiers = 3 point chacun, troisième = 0 point

Egalité des 2 seconds : gagnant = 4 points, second execo = 1 point chacun

Le total brut des points distribués doit être égal à 108

Les points obtenus seront augmentés de 1 point pour chaque par et de 2 points pour chaque birdie

Un classement femme et un classement homme sera distinctement établi. Les gagnants(es) seront les joueurs(ses) qui auront accumulés le plus grand nombre de point sur les 4 meilleures parties.

Toutes nos compétitions se jouent dans l'esprit de notre association, c'est-à-dire dans la bonne humeur et la convivialité.